



Annulation commande suite delais livraison non respecté

Par **maimanu**, le **22/04/2014** à **01:34**

Bonjour, nous avons commandé une cuisine avec sa pose chez un marchand de meuble et payé un acompte de 30%. Sur le bon de commande la date de livraison indiquait le 08/03/2014.

Le jour de la livraison 3 semaines après la date prévue, le livreur veut que je lui solde la totalité de la commande alors que la pose se fera plus tard puisqu'un meuble est cassé. Devant mon refus de payer le solde complet avant la pose, le transporteur repart avec ma cuisine.

Voici mes questions:

Le marchand est-il en droit de me demander la totalité de la prestation avant la pose de la cuisine.

Compte tenu de la date de livraison dépassée de 20 jours (et qu'une livraison complète est impossible ce jour le temps que le meuble cassé soit changé), suis-je en droit, selon l'art 114-1 du code de la consommation, de demander l'annulation de la vente et la restitution de mon acompte. Ou bien, le fait que la cuisine ai déjà été livrée puis reprise aussitôt par le vendeur ne me permet pas d'utiliser cet art 114-1, puisque si j'envoie un recommandé pour annuler la vente le vendeur peut faire valoir qu'il a essayé de livrer cette cuisine avant mon recommandé.

En vous remerciant pour vos réponses
cordialement